



Pret personel contracte avec concubin desormais separe

Par **Annabelle81**, le **26/08/2010** à **15:11**

Bonjour,

Je suis séparé de mon concubin depuis maintenant un an (juillet 2009), en avril 2009 nous avons commencé à rembourser un prêt personnel pris à nos deux noms. A ce jour, je rembourse intégralement ce prêt personnel moi-même. Nous allons bientôt passer devant le JAF pour la garde de notre fils, ce juge est-il à même d'écrire formellement que mon conjoint doit payer la moitié du crédit? sinon quelles sont les démarches à suivre?

Merci de votre réponse rapide.

Cordialement

Par **mimi493**, le **26/08/2010** à **17:01**

Non, le JAF n'est compétent qu'en matière de famille. Vous n'étiez pas mariés, vos affaires financières entre vous, ne regardent pas le JAF.

Vous devez attaquer en justice la mère de votre fils mais est-ce souhaitable ?